



Standards



L'interopérabilité entre les divers acteurs du secteur des soins de santé ne peut être réalisée que si des accords clairs ont été conclus. En fonction du degré d'interopérabilité visé, il faut se mettre d'accord sur les règles régissant les échanges de données, l'architecture générale du système d'échange, les messages échangés, la structure des documents médicaux et sur la codification de l'information.

Depuis de nombreuses années déjà, des initiatives de standardisation sont prises en Belgique et des projets sont mis sur pied.

Le législateur a confié à la plate-forme eHealth la mission de définir des standards techniques et fonctionnels utiles en matière d'ICT à l'appui de l'échange électronique de données dans les soins de santé.

[Vers le site dédié aux standards](#)

